



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 11 décembre 2018 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier
M^{me} Lucie Bisson, directrice du Service de
l'aménagement du territoire

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des projets de règlements
 - 2.1 Règlement n° 901-21 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 2.2 Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 2.3 Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901
3. Période de questions - Personnes dans la salle
4. Levée de la séance

382-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

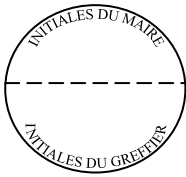
Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS N^{OS} 901-21, 901-22 ET 901-23

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements n^{OS} 901-21, 901-22 et 901-23.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

M^{me} Lucie Bisson, directrice du Service de l'aménagement du territoire, présente et explique les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Elle mentionne que les projets de règlements n^{os} 901-22 et 901-23 sont susceptibles d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées et les zones contiguës qui peuvent déposer une demande d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, les personnes présentes dans l'assistance sont invitées à s'exprimer et à se faire entendre sur lesdits projets de règlements n^{os} 901-21, 901-22 et 901-23.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

383-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier